

## **Victimes d'inégalités, les Suissesses travaillent gratis jusqu'au 10 mars**

***SALAIRES • La Journée internationale de la femme se confond, cette année avec la Journée de l'égalité des salaires. La date correspond à 49 jours d'inégalités salariales.***

CHRISTIANE IMSAND

Le 8 mars, c'est la Journée internationale de la femme. Le 10 mars, c'est la Journée de l'égalité des salaires en Suisse. Les deux dates coïncident presque, mais ce n'est qu'un heureux hasard du calendrier. La date du 10 mars correspond aux 49 jours de travail supplémentaire qu'une Suissesse doit effectuer pour atteindre le même salaire annuel que ses collègues masculins. La situation différant d'un pays à l'autre, cette journée d'action n'a pas lieu partout le même jour. Les Suissesses ne sont d'ailleurs pas les plus mal loties puisque la journée aura lieu le 20 mars en Allemagne, le 24 avril en Autriche et le 28 avril aux Etats-Unis. D'origine américaine, cette journée d'action («equal pay day») a lieu pour la première fois en Suisse. Elle est organisée par le «Business and Professional Women» (BPW), une association de femmes actives occupant des postes à responsabilité. «C'est la plus grande organisation de femmes actives dans le monde, précise Christine Magistretti, présidente du club BPW de Lausanne.

En Suisse, nous avons quelque 2500 membres.» Les syndicats et l'Alliance des sociétés féminines suisses (Alliance F) se sont associés à l'événement. «Nous poursuivons le même but, souligne Christina Werder, secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse. C'est important que nos revendications soient relayées par des femmes de tous les milieux.»

### **Près de 20% d'écart**

D'après l'enquête sur la structure des salaires menée en 2006 par l'Office fédéral de la statistique, les femmes gagnent en moyenne 18,9% de moins que leurs collègues masculins. Elles sont particulièrement mal loties dans le secteur privé. Plus les salaires sont hauts et plus l'écart salarial se creuse. Selon l'Association suisse des cadres, les femmes cadres gagnent jusqu'à 30% de moins que les hommes ayant le même niveau professionnel. Ces discriminations ont longtemps été minimisées par les employeurs. Mais les temps changent. Les associations faïtières patronales viennent d'accepter d'ouvrir un dialogue sur l'égalité des salaires avec les syndicats. «C'est une grande première», se réjouit Christina Werder. Le directeur de l'Union patronale suisse Thomas Daum affirme certes que les écarts de salaire sont dus en partie à des facteurs objectifs (moins de formation continue, interruptions de carrière, temps partiel), mais il admet qu'il subsiste une discrimination réelle de 7 à 8%. Le projet dévoilé lundi dernier a pour but de combler cet écart.

Concrètement, les entreprises qui le souhaitent signent avec le syndicat compétent une convention par laquelle elles s'engagent à en vérifier si leur système de rémunération comporte des discriminations salariales et à mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire. Ce projet doit durer cinq ans. Il est soutenu par le Département fédéral de l'intérieur.

### **Le rouge à l'honneur**

«Si cette action porte ses fruits, nous pourrions peut-être organiser notre journée d'action sur l'égalité des salaires un peu plus tôt l'an prochain », espère Christine Magistretti. En attendant, la grisaille hivernale s'illuminera de rouge mardi. Le symbole de l'«equal pay day» est en effet un sac à commissions rouge qui illustre le fait que les femmes disposent de moins d'argent pour leurs achats que leurs collègues masculins. Ils seront distribués dans des lieux publics. Les femmes sont aussi invitées à se vêtir de rouge. On n'est pas très loin du fuchsia qui caractérise généralement la journée internationale de la femme. L'«equal pay day» complète les différentes manifestations prévues à cette occasion. Elles se dérouleront de façon décentralisée dès demain. |